

Question orale en commission de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE à Madame Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales au sujet d'une étude complémentaire sur le lien entre le chlore dans les piscines et le développement de l'asthme chez les enfants plus âgés.

QUESTION :

J'ai déjà eu le plaisir de vous interroger au mois de mai au sujet de la présence du chlore dans les piscines et du lien éventuel entre le chlore et le développement de l'asthme chez les enfants en bas âge.

Sur votre conseil, j'ai pris connaissance des avis du Conseil Supérieur de la Santé en ce qui concerne l'âge des publics cible des différentes études sur lesquelles le CSS s'est basé pour les émettre. Force est de constater que peu de ces enfants dépassaient l'âge des 12 ans ou encore cette information n'apparaissait pas. Je peux comprendre, par ailleurs, que ces études n'ont pas toujours le même objectif et qu'il faut recouper les informations.

Néanmoins, comme vous le stipuliez dans votre réponse, il est de la compétence du CSS de recommander la réalisation d'études complémentaires. Il s'est d'ailleurs saisi de cette faculté en ce qui concerne les enfants plus âgés que 12 ans dans son avis 8748 mais également 8614.

Il paraîtrait que l'asthme ne se développe bien souvent qu'à l'adolescence, dès lors, cette étude complémentaire sur un groupe d'enfants plus âgé me semble d'une grande utilité. J'aurais donc aimé vous demander ce qui suit :

- Quel serait l'objet exact de l'étude complémentaire suggérée par le CSS ?
- Quelle est votre position par rapport à cette recommandation ? quel partenaire pourrait mener cette étude ?
- Est-elle déjà programmée ?
 - o dans la négative, pourquoi ?
 - o dans l'affirmative, quel est l'échantillon sur base duquel elle va être faite et quel est le délai de réalisation de cette étude ?

REPONSE ci-dessous

REPONSE QO 14033

Valérie Warzee-Caverenne

Etude complémentaire sur le lien entre le chlore dans les piscines et le développement de l'asthme chez les enfants plus âgés

- Quel serait l'objet exact de l'étude complémentaire suggérée par le CSS ?

Dans son avis 8748, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a suggéré que des études soient menées au niveau européen. Celles-ci prendraient en compte les facteurs confondants pertinents afin de définir les biomarqueurs pour les effets précoces (y compris la génotoxicité, perméabilité épithéliale pulmonaire, activité perturbatrice endocrinienne) de même que les maladies. Cela permettrait d'expliquer les mécanismes impliqués et d'identifier un lien de cause à effet. Une autre possibilité serait que la Belgique coordonne une étude prospective par groupe randomisée et longitudinale (qui inclut d'autres biomarqueurs, d'autres types de désinfection, etc.). Pour ce faire, il est impératif de définir une étude dotée d'un protocole prospectif solide et de déterminer la façon de laquelle sera menée celle-ci.

- Quelle est votre position par rapport à cette recommandation ? Quel partenaire pourrait mener cette étude ?

Le CSS suggère que ces recherches soient menées par un groupe de personnes universitaires européen (consortium scientifique) avec des compétences en épidémiologie, environnement et pneumologie. Un appel d'offre pourrait peut-être être effectué par Belspo.

Le CSS souhaite rappeler qu'il n'entre pas dans ses attributions de commanditer et encore moins de financer des études épidémiologiques; le CSS peut tout au plus (faire) réaliser des études de la littérature scientifique et formuler des recommandations en matière de recherche à partir de ces études et l'avis de ses experts.

- Est-elle déjà programmée ?

Aucune étude de ce genre n'est déjà programmée. Cette étude nécessiterait énormément de moyens (doctorants, moyens financiers considérables).

L. Onkelinx